



VOTRE SÉJOUR

# HIVER

AVEC LE CDSA 82

DU 19 AU 22 JANVIER 2026

FORMULE  
TOUT COMPRIS

520€\*

Respirer, pratiquer, partager...

Venez vous ressourcer en groupe au sport d'hiver !

- ▶ HÉBERGEMENT
- ▶ REPAS
- ▶ ACTIVITÉS

\*Prix par personne, voir les modalités.

Le Comité Départemental du Sport Adapté du Tarn-et-Garonne propose à ses sportifs licenciés et futurs licenciés de participer à un séjour Activités Physiques de Pleine Nature sur le thème des sports d'hiver.

Le séjour se déroulera du lundi 19 au jeudi 22 janvier 2026. Les sportifs seront logés au complexe des Oustalous, à proximité du Plateau de Beille (09).

Vous trouverez dans ce dossier le programme du séjour, les activités proposées, le cadre réglementaire indiquant le tarif, ainsi que les fiches d'inscriptions.

Une réunion de préparation et d'information pourra être prévue deux semaines avant le départ.

Pour toutes questions ou tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !

**Comité Départemental du Sport Adapté du Tarn-et -Garonne**

**10 rue Johannes Gutenberg, 82 000 Montauban**

**Contact: Mégane Vidal, Agent de Développement**

**[megane.vidal@sportadapte.fr](mailto:megane.vidal@sportadapte.fr) - 06.09.84.09.51**

## **TARIF DU SÉJOUR :**

Le séjour de 4 jours et 3 nuits en pension complète vous est proposé au prix de 520 €.  
Annulation possible du séjour en dessous de 15 participants.

Ce tarif pour sportifs et accompagnateurs comprend :

- L'hébergement pour 3 nuits et la restauration : Les repas à partir du lundi soir au jeudi midi : 3 petits-déjeuners, 3 déjeuners sous format pique-nique et 3 diners
- Les activités mentionnées et la location du matériel sportif
- Le veilleur de nuit pour les 3 nuits
- Les frais de dossier

Les activités supplémentaires, dépenses annexes, visites, achats personnels, frais de déplacements et repas ou pique-nique du midi jour d'arrivée (s'il y a) ne sont pas pris en charge dans ce tarif.

## **ENCADREMENT :**

Les sportifs restent sous la responsabilité des professionnels de la structure accompagnant le groupe, le taux d'accompagnant sera déterminé par la structure et un responsable de groupe devra être désigné et communiqué au CDSA 82. Ils participent activement à l'accompagnement et à l'encadrement des activités proposées.

Un veilleur de nuit est prévu sur le séjour. En cas de difficulté pendant la nuit, le veilleur peut solliciter les accompagnateurs des groupes. Attention, il n'a pas pour mission d'assurer des soins.

## ÉQUIPEMENT :

Il est nécessaire de prévoir pour chaque sportif et accompagnateur un équipement spécifique à l'environnement et aux activités prévues : des affaires de sport (joggings et shorts), chaussures de montagne imperméables, sac à dos, gourde de 1L minimum, coupe-vent, casquette, crème solaire, lunettes de soleil, serviette et affaires de toilette, chaussons ou chaussures d'intérieur, maillot de bain (short de bain non admis) et serviette pour les Thermes. Une liste complémentaire vous est fournie en fonction des activités choisies.

## ACTIVITÉS :

Les activités physiques et sportives proposées au cours du séjour seront encadrées par les salariés du CDSA 82, enseignants en activités physiques adaptées.

Les activités à environnement spécifique ou nécessitant une qualification particulière seront encadrées par des partenaires professionnels sur place.

Activités proposées : Ski de fond, raquettes, thermes, construction d'igloo, biathlon, chiens de traîneaux, randonnée nordique.

## TRANSPORTS :

Le transport du lieu de vie au lieu de séjour ainsi que les déplacements pendant la durée du séjour seront essentiellement faits par les véhicules des établissements participant au séjour et sous leur responsabilité.

Un véhicule du CDSA 82 sera aussi sur place et participera au transport, les licenciés sont assurés lors de ce transport.

## MÉDICAL :

Un affichage et une distribution des contacts d'urgence sont prévus sur site.

Nous contacterons la gendarmerie, pharmacie et médecin à proximité du site, afin d'informer la présence d'un groupe de sportifs en situation de handicap.

Le stockage et la distribution des traitements sont sous la responsabilité des professionnels qui encadrent les groupes.

Ils doivent être en possession des documents nécessaires à la distribution des traitements (ordonnances, protocoles de distribution...) et à une prise en charge médicale d'urgence (fiche de liaison sanitaire).

NB : Indiquer en amont si les participants nécessitent d'un passage infirmier sur le site d'hébergement.

# ANNULATION :

## Annulation du fait du CDSA 82

Le séjour est ouvert à partir de 15 participants (sportifs et éducateurs compris). Le CDSA 82 se réserve le droit d'annuler le séjour ou de le modifier si les circonstances l'exigent.

## Annulation du fait du participant

Toute annulation, après l'envoi du dossier d'inscription entraînera une facturation :

- Moins de 30 jours avant le départ : 156 €.
- Moins de 15 jours avant le départ et en cas d'absence le jour J : Facturation de la totalité du prix du séjour, soit 520 €.
- En cas de force majeure, le CDSA 82 traitera individuellement les demandes.

# MODALITÉ DE PARTICIPATION :

- Être titulaire de la licence FFSA 2025/2026 pour les sportifs et les accompagnateurs.
- Renvoyer la fiche d'inscription (nom et coordonnées du responsable, nombre de sportifs et d'éducateurs) fait foi d'engagement.
- Renvoyer le dossier d'inscription complet + 30% de la somme (soit 156 € par personne).

L'inscription permet d'assurer le nombre de participants et de réserver les activités.

**NOMBRE DE PLACES LIMITÉES !!!**

# FICHE D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT, ASSOCIATION :

Coordonnées (Tel & Mail) :

<b>NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS</b>  [Si + de 3, possibilité de rajouter en manuscrit libre]	Nom: Prénom: N° Licence: Sexe: Tel:		Nom: Prénom: N° Licence: Sexe: Tel:		Nom: Prénom: N° Licence: Sexe: Tel:	
	<b>N° Licence FFSA Sportif</b>	<b>NOM SPORTIF</b>	<b>PRÉNOM SPORTIF</b>	<b>NÉ(E) LE</b>	<b>GENRE</b>	<b>REMARQUES</b> (Régime, allergie, lits superposés...)

Inscriptions à retourner à : [megane.vidal@sportadapte.fr](mailto:megane.vidal@sportadapte.fr)

Information importante : Licence FFSA Obligatoire pour tous : sportifs et encadrants

# DÉCHARGE :

## **JE SOUSSIGNÉ(E)**

Président(e) de l'Association Sportive Ou Directeur de l'établissement :

CERTIFIE QUE :

- \* Toutes les personnes inscrites sont licenciées à la F.F.S.A. et en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Activités Physiques et Sportives proposées dans le cadre du séjour
- \* Avoir pris connaissance du cadre réglementaire du séjour (cf. document ci-contre).

Fait pour servir et valoir ce que de droit

LE

À

ÉTABLISSEMENT :

SIGNATURE & CACHET :

# RÉCAPITULATIF INFORMATIONS :

## Etablissement :

## Sportifs

Nb d'hommes : \_\_\_\_\_

Nb de femmes : \_\_\_\_\_

## Accompagnateurs

Nb d'hommes : \_\_\_\_\_

Nb de femmes : \_\_\_\_\_

## Régime alimentaire

Besoin(s) spécifique(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Passage infirmier

Besoin(s) spécifique(s) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_